



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 22 / 04 / 2025

Dossier complet le : 22 / 04 / 2025

N° d'enregistrement : 2025_8804

1 Intitulé du projet

Création de commerces et services

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SAS IMCOLEC

Raison sociale

N° SIRET

9 5 0 7 8 5 4 2 8 0 0 0 1 8

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : Madame

Nom

Mikael

Monsieur

Prénom(s)

LECROQ

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. Aires de stationnement ouvertes au public a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus	Projet : 180 places de stationnement ouvertes au public (170 places et 10 places pour le Drive)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site s'inscrit sur la commune de Saint-Amand-les-Eaux. Il est accessible depuis la rue du 2 Septembre 1944. Le projet est réalisé sur un terrain d'une surface de 22 990 m² qui accueille actuellement des bâtiments tel que le magasin Leclerc et son parking et se trouve sur un ancien site industriel. Une phase de démolition est à prévoir. Le projet consiste à construire un Leclerc Drive de 2 200 m² et ses 10 pistes de retrait, un Leclerc de 2 200 m² et un magasin soldeur de type Action de 1 300m². Ces magasins se partagent un parking de 170 places comportant 8 places à recharges électrique et 4 places PMR dont 1 à recharge électrique. 2 entrées / sorties permettent d'accéder aux pistes de retrait et au parking à l'avant des bâtiments. Le parking est couvert par des ombrières photovoltaïques.

A l'arrière des bâtiments, on trouve 2 cours de réception et un parking du personnel de 18 places. Un parking personnel complémentaire de 28 places se situe en entrée de site

Les espaces extérieurs feront l'objet d'un aménagement paysager (environ 26.3% d'espaces verts contre 10.6% d'espaces verts actuellement).

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est l'amélioration du site déjà existant en le transformant par l'ajout d'un drive, d'un magasin soldeur, et de surfaces commerciales dans un quartier essentiellement résidentiel et accessible par plusieurs modes de déplacement. Le concept commercial de la plus grande surface de vente est un Leclerc pour la distribution de produits alimentaires frais : primeur, boucherie, volaille, charcuterie, poissonnerie, surgelé, crèmerie, ... Les produits sont systématiquement présentés en self-service sur des tables ou des gondoles réfrigérées. La vente de produits "secs" complète l'offre : boulangerie, pâtisserie, épicerie sucré et salé, ...ainsi que la vente de produits d'hygiène. Des bureaux et des vestiaires sont prévus en R+1 dans ce bâtiment. Le concept commercial du second bâtiment est un Leclerc Drive permettant la réalisation des achats en ligne et la récupération rapide sur site. La nature du dernier bâtiment est un commerce de type soldeur. Des panneaux photovoltaïques sont disposés sur une partie des toitures des bâtiments et sur les places de parking en ombrières.

Un parking de 170 places (avec places pour la recharge de véhicules électriques) est prévu pour les 3 magasins. La conception étudiée permet la désimperméabilisation du site : surface active actuelle de 19 750 m² et surface active projet de 17 107 m², soit une diminution de 13.4% de la surface active du site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le démarrage des travaux est prévu en février 2026 pour une durée de 10 mois.
Le chantier sera clôturé par des barrières HERAS pour limiter les risques d'intrusion.

La 1ère phase de travaux consiste à :

- démolir le bâtiment et les infrastructures routières existantes du site
- évacuer et valoriser au maximum les résidus de démolition

La 2ème phase des travaux consiste à :

- préparer terrain, niveler et terrasser le site
- réaliser les équipements communs (voiries, réseaux, structures de gestion des eaux pluviales par infiltration, ...)

La 3ème phase des travaux consiste à :

- construire les bâtiments et les ombrières après le dimensionnement des fondations suivant les caractéristiques techniques du sol telles que décrites dans l'étude géotechnique qui sera réalisée avant le démarrage des travaux : clos et couvert
- mettre en œuvre les lots techniques et aménager les équipements intérieurs suite à la réalisation du clos/couvert.
- réaliser les chaussées des parking et les voies de circulation.

Un coordinateur SPS sera mandaté pendant toute la durée du chantier et une charte chantier propre sera imposée au démarrage des travaux. Les déchets de chantier seront triés et valorisés/recyclés au maximum.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La surface de vente utile mise en œuvre dans le cadre du Leclerc est de 1 600 m². La surface du magasin soldeur y compris réserves est de 1300m² (surface de vente estimée : 1 000 m²).

Les autres surfaces disponibles et nécessaires à l'exploitation des magasins se répartissent en surfaces de réserves, chambres froides, bureaux et locaux sociaux et autres locaux de services et techniques ainsi que des espaces et cours de réception.

Les véhicules légers des usagers accèdent depuis la rue du 2 septembre 1944 : clients du Leclerc, du Leclerc Drive et du soldeur.

Jours et horaires d'ouverture au public du Leclerc : du lundi au jeudi de 8h30 à 20h00 et les vendredis et samedis de 8h30 à 20h00 et le dimanche de 9h00 à 13h00 ; pour le DRIVE : du lundi au samedi de 7h à 20h et le dimanche de 9h00 à 13h00 ; pour le soldeur : du lundi au samedi de 8h30 à 19h30. (horaires présence du personnel : 6h00 à 21h30)

L'entrée des véhicules de livraison est bien distincte de celles des clients, elle se fait depuis la rue de la Libération, ainsi que celle du personnel pour accéder à leur parking dédié.

Dans le cadre du projet, il est mis en œuvre des espaces végétalisés et des arbres et haies autour du site.

A noter que le Décours ne se trouve pas dans le périmètre du projet - servitude d'accès requise et respectée. Le prolongement du Décours présent sur le site est canalisé.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

PERMIS DE CONSTRUIRE (PC)
Dossier Loi sur l'eau (déclaration)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface de terrain global - Zone UEc et une partie en zone AU2 (zone non constructible)	22 990 m ² dont 19 137 m ² en UEc
Emprise des bâtiments au sol	5 700 m ²
Surface utile vente Leclerc	1 600 m ²
Nombre de places de parking client / nombre de places de parking Personnel	180 / 46

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 46 Voie : Rue du 2 Septembre 1944

Lieu-dit : _____

Localité : Saint-Amand-les-Eaux

Code postal : 5 9 2 3 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 3 ° 4 1 ' 8 6 " 8 Lat. : 5 0 ° 4 4 ' 6 4 " 3

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) DE LA PORTE DU HAINAUT
Zone UEc et zone AU2

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches du site sont : - ZNIEFF de type I : MASSIF FORESTIER DE SAINT-AMAND ET SES LISIERES (310014513) : à 600 m (Sud) - ZNIEFF de type II : LA PLAINE ALLUVIALE DE LA SCARPE ENTRE FLINES-LEZ-RÂCHES ET LA CONFLUENCE AVEC L'ESCAUT (310013254) : à 600 m (Sud)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les Plan d'exposition au bruit (PEB) les plus proches sont : - PEB de l'aéroport de Lille-Lesquin à plus de 19 km - PEB de l'aéroport de Valenciennes-Denain à plus de 13 km
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les Monuments Historiques les plus proches sont : - (27) Chapelle-Calvaire à 40 m du site - (1) Maison bourgeoise à 60 m du site - (21) Calvaire à 150 m du site Les protections des monuments historiques ne concernent que les bâtiments a proprement dit.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé dans une zone humide identifiée, ni dans une zone à dominante humide. A noter que le périmètre projet à l'état actuel est presque totalement imperméabilisé.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Anciens sites industriels et activités de service - BASIAS sur des petites parties de la parcelle : BONNET BAUDUIN : Forge (SSP3964248) puis DUBOIS Henri : Mécanique industrielle (SSP3964288) - activité arrêtée avant la réalisation des infrastructures actuelles (et l'imperméabilisation du site)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se situe dans la zone de répartition des eaux suivante : Nappe des calcaires carbonifères.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aire de captage d'alimentation en eau potable la plus proche se trouve à plus de 25 km au Nord-Ouest du site.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est le Moulin Blanc et ses abords (Arrêté ministériel du 25/02/1988) à Saint-Amand-les-Eaux qui se situe à 1.1 km à l'Ouest du site.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Site NATURA 2000 - Directive Oiseaux se trouve à 600 m au Sud du site. Il s'agit de la Vallée de la Scarpe et de l'Escaut (FR3112005).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche se situe à Saint-Amand-les-Eaux - ROBINE (0007002157) à 500 m à l'Ouest -Nord Ouest du site.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le réseau mis en œuvre sera de type séparatif : eaux usées/eaux pluviales. Ils seront accordée à la rue du 2 Septembre 1944. L'activité de commerce ne nécessite pas de prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La présence d'une nappe située entre 1,63 et 2,16 m par rapport au terrain naturel soit entre + 16,14 et + 16,76 m NGF. Le projet ne prévoit pas de sous-sol.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'équilibre des mouvements de terre : déblais/remblais sera étudié afin de permettre la réutilisation maximum des déblais du projet pour le remblais et la PST (Parti Supérieur de Terrassement) suivant caractéristiques des déblais identifiés dans l'étude géotechnique à venir. Si des terres s'avèrent polluées, elles seront évacués vers des centres de traitement adaptés et agréés.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas déficitaire, les déblais compensant les remblais nécessaires.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il sera néanmoins nécessaire de rapporter de la terre végétale pour pouvoir végétaliser le site

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au vu des réseaux présents dans la rue du 2 Septembre 1944 (eau potable, assainissement), le projet pourra aisément être raccordé à ces réseaux, tout en respectant les dispositions du PLUi. Les eaux pluviales seront gérées par infiltration. 2 cuves de récupération des eaux pluviales de toiture seront également mises en œuvre avec une surverse vers le bassin d'infiltration. (NB : rejet au réseau pluviale à un débit limité par le PLUi à 2 l/s/ha admissible)
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé dans une zone urbanisée et sur un site imperméabilisé. La végétalisation du site permettra de créer un milieu favorable à la biodiversité. Une attention particulière sera portée à l'adaptation du planning des travaux, à l'intégration de gîtes (chiroptères, oiseaux), la plantation d'essences arborées locales...
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Site NATURA 2000 - Directive Oiseaux se trouve à 600 m au Sud du site. Il s'agit de la Vallée de la Scarpe et de l'Escaut (FR3112005). Il n'y a pas de correspondance avec le site projet, ni d'interactions.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est implanté en zone urbaine, sur une zone de commerce d'alimentation générale. Il s'agit d'un ancien site d'activités de services et industrielles. Le projet se situe dans la ZACOM de Saint-Amand-les-Eaux Centre (type 3). Il est donc compatible avec le SCOT du Valenciennois.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La canalisation de transport de matières dangereuses (gaz naturel) se situe au Sud Sud Ouest du site à 900 m. Le projet est au Nord Est à 380 m de la voie ferrée (ligne de LILLE Flandres à VALENCIENNES).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les risques naturels suivants sont recensés sur la commune et identifiés de la manière suivante sur le site : - inondation (remontées de nappe): potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité moyenne - séisme : risque modéré sur site - Radon : risque modéré - mouvement de terrain : pas de zone à risque sur le site - retrait et gonflement des argiles : risque modéré sur site
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La future activité du site est la même que celle déjà présente sur une partie du site.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	16 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m du site.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Livraisons du lundi au samedi, matin et soir : estimées à 3 ou 4 camions par jour. - Flux généré par les usagers : évalué à 800 véhicules en rotation sur la journée (Leclerc, soldeur) sur plus de 11 heures d'ouverture- Le site est facilement accessible en bus, train, aménagements cyclables, à pied : desserte multimodale avec mode doux réduisant la fréquentation VL. NB : l'activité de DRIVE est déjà existante sur le site.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est susceptible d'être source de bruit en phase chantier. La source de bruit pouvant être liée au fonctionnement du site est issue du trafic, le bâtiment étant conforme à la réglementation acoustique.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La rue du 2 Septembre 1944 est de catégorie 3 (affectation bruit 100 m de chaque côté). Une partie du site est concernée par la voie ferrée de catégorie 2 (affectation bruit 250 m de chaque côté).
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité du bâtiment mis en œuvre n'engendre pas de rejet atmosphériques : pas de zones de stockage extérieur de matières organiques et chauffage par pompe à chaleur
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun équipement sur site n'est amené à engendrer des vibrations. Le projet, en phase chantier, peut potentiellement engendrer des vibrations selon le type de fondation retenue.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bâtiment est en recul de plus de 250 m de la voie ferrée.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'éclairage extérieur limitera le flux lumineux émis dans l'hémisphère supérieur de la lanterne. L'éclairage du parking se fera par programmation et sera coupé à la fermeture : éclairage durable prévu
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se situe en zone urbaine à proximité d'axes éclairés.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Assainissement de type collectif avec rejet dans les réseau EU de la rue du 2 Septembre 1944 - Eaux pluviales de toiture collectées dans des cuves d'arrosage, surverse en infiltration
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Gestion eaux pluviales : Gestion à la parcelle des eaux pluviales par infiltration (rejet à débit limité de 2 l/s/ha possible dans le PLUi admissible)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité du site produira des déchets non dangereux : emballages et autres déchets non dangereux qui seront triés, conditionnés et évacués en vue de leurs valorisation et/ou traitement par des entreprises spécialisées et agréées. Le stockage se fera en contenants étanches et/ou compacteurs à l'extérieur du bâtiment. Les boues issues du séparateur hydrocarbures seront reprises par un collecteur agréé et traitées dans une unité autorisée.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit d'une reconversion de site en bâtiments de commerce. La zone d'étude n'intercepte pas de périmètre de monument de patrimoine quel qu'il soit. Il s'agit de la requalification d'un site.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il apporte un commerce de grande distribution, un commerce rapide de drive et un commerce de soldeur dans une zone urbanisée. Le projet et son usage sont conformes au règlement de zone du PLUi et au SCOT (site dans une ZACOM)

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

L'article R. 122-5 du code de l'environnement donne au 5° la définition suivante des projets existants ou approuvés à prendre en compte dans la réalisation de l'évaluation environnementale :

- ont fait l'objet d'un document d'incidences au titre de l'article R. 181-14 et d'une consultation du public ;
- ont fait l'objet d'une évaluation environnementale et pour lesquels un avis de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas a été rendu public.

Le projet identifié dont l'avis date du 05/02/2024 est le réaménagement du parc urbain de la Scarpe à 650 m au Sud-Est du site.

Au vu des caractéristiques de l'opération et des enjeux, il n'y aura pas de cumuls avec des opérations voisines.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Il n'existe pas à ce jour d'évaluations des incidences réalisées dans le cadre d'une autre législation applicable au projet et/ou au site.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

- 1- Réutilisation d'une partie des matériaux de terrassement excédentaires sur place et respect de la topographie initiale du site
 - 2- Mise en place d'une gestion des eaux pluviales par récupération en cuves pour l'arrosage (eaux pluviales de toitures) et infiltration sur site
 - 3- Mise en œuvre d'ombrières photovoltaïques sur l'entièreté du parking client et une partie du bâtiment
 - 4- Installation de 8 bornes de recharge de véhicules électriques sur le parking
 - 5- Réalisation d'un parking personnel en pavés drainants
 - 6- Mise en œuvre d'environ 5 940 m² d'espaces verts pleine terre : 26% du site (limite l'imperméabilisation du site et végétalise le site plus qu'il ne l'est à l'heure actuelle)
 - 7- Installation de luminaires LED haute efficacité, moins énergivore; orientation des éclairage vers le bas
 - 8 - Conformité à la RE2020 de la partie bureaux
 - 9- Récupération de la chaleur des groupes froid et mise en œuvre de pompes à chaleur
 - 10- Intégration paysagère du projet par un traitement paysager du site par un paysagiste,
 - 11 - Implantation de haies et d'arbres pour favoriser la nidification de l'avifaune.
-

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il s'agit d'une reconversion d'un site existant : amélioration de son intégration paysagère et végétalisation du site. Le projet et donc la destination future du site est compatible avec le règlement du PLU (zone UEc). De plus, le projet consiste à réaliser sur un terrain situé en zone urbaine ce type de commerce qui est actuellement limité et développer l'offre en l'adossant au Drive actuellement présent mais qui sera modernisé. Il ne paraît ainsi pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom LECROIX

Prénom MICHAEL

Qualité du signataire PRESIDENT

A ST AMAND LES EAUX

Fait le 22/04/2025



Signature du (des) demandeur(s)